

OPTIMEDOC : quel déploiement en Normandie ?

Prévenir la iatrogénie médicamenteuse chez le sujet âgé

Le dispositif OPTIMEDOC est déployé depuis 2 ans en Normandie.

Phase 1 : les centres hospitaliers

Déclinaison du parcours article 51 Iatroprev en Normandie

- 12 établissements hospitaliers engagés dans le parcours depuis 2022
- 2 nouveaux établissements en 2024
- **Objectifs :**
 - mise à disposition des professionnels de santé de premiers recours d'un appui hospitalier (pharmacien + gériatre), dédié aux situations de fragilité complexes
 - développer les coopérations interprofessionnelles ville-hôpital, sous forme de RCP, autour de l'optimisation des prescriptions médicamenteuses chez la personne âgée
- **Inclusion des patients : 2 portes d'entrée possibles**
 - Repérage en ville par le médecin généraliste ou le pharmacien d'officine
 - Repérage à l'hôpital : suspicion de iatrogénie médicamenteuse au cours d'un passage au urgences ou d'une hospitalisation



Ville



Une solution numérique de coordination des soins pharmaceutiques



Hôpital



Suivi d'activité et impact d'OPTIMEDOC sur les déterminants en santé

Suivi d'activité (29 mars 2024) :

Mesure d'impact sur 8 établissements (01/04/2022-28/02/2023)

1372 patients inclus dans le parcours

1089 concertations ville-hôpital

En moyenne, 6 recommandations pharmacothérapeutiques/patient

Diminution significative du nombre de médicaments/patient

Diminution significative du nombre de médicaments potentiellement inappropriés (MPI)/patient

Phase 2 : les EHPAD*

*Sans PUI

- 5 EHPAD engagés dans le dispositif depuis octobre 2023
- Souhait d'intégrer 7 nouveaux EHPAD en 2024
- **Objectifs :**
 - améliorer la prise en charge médicamenteuse des résidents, via la collaboration médecins généralistes et coordonnateur, pharmacien référent d'officine, EHPAD, afin de réduire le risque iatrogène
 - Mettre à disposition un temps renforcé de pharmacien d'officine pour une expertise dédiée à l'amélioration du circuit du médicament et à l'optimisation médicamenteuse des prescriptions
 - Développer les Bilans Partagés de Médication



bimedoc



Bilans Partagés de Médication

Phase 3 : les CPTS

CPTS Sud Manche

Les communautés Professionnelles Territoriales de SANTÉ EN NORMANDIE



- Accompagnement de la CPTS du Sud Manche depuis juin 2022
- **Actions :**
 - Etat des lieux sur le recours aux MPI sur le territoire (été 2022)
 - Etat des lieux des attentes et besoins en termes de formation et d'organisation de l'optimisation médicamenteuse sur le territoire (été 2022)
 - Enseignement post-universitaire : regards croisés sur les anticoagulants : suivi, relai, quand est-ce qu'on les arrête ? (21/09/2023)
 - Elaboration d'un modèle d'organisation territoriale autour de l'optimisation médicamenteuse du sujet âgé (2023)
 - Test de plusieurs outils numériques de coordination + test du modèle d'organisation territoriale (2024)
 - Choix de l'outil numérique de coordination + sensibilisation des professionnels de santé + des usagers/aidants à la réévaluation médicamenteuse + déploiement de l'optimisation médicamenteuse sur le territoire (2025)
 - Accompagnement de nouvelles CPTS en Normandie (2024)